



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE DE LA
CHARENTE-MARITIME

Direction des sécurités

La Rochelle, le 26 mars 2019 -
20h00

Bureau de la planification et de la
défense civile

pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr

POINT DE SITUATION N°13 *aux maires des communes littorales*

Ce jour à 16h, la commune de Dolus d'Oléron a alerté la préfecture, suite à une suspicion de pollution sur l'une de ses plages. Après une levée de doute effectuée par le Service départemental d'incendie et de secours, il s'agit d'une fausse alerte, après examen les éléments suspects ne sont pas des hydrocarbures.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de dépollution menées par le Préfet Maritime, deux bateaux (le BSAM Rhone et le BSAA VN Sapeur) vont débarquer les déchets d'hydrocarbures au port de La Rochelle le mercredi 27 mars au matin. Cette procédure mise en œuvre par l'armateur fait l'objet d'un contrôle des services de l'État dans le cadre de l'application de la réglementation des sites ICPE.

Les communes qui ne l'auraient pas encore fait sont invitées à préciser sur la boîte fonctionnelle : ***pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr*** :

- le nom de l' élu référent, en charge du suivi du dispositif ainsi que ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail)
- la complétude des opérations de constatation d'un état initial du littoral, à titre de mesure conservatoire
- le degré d'achèvement des opérations de nettoyage et d'enlèvement des macro-déchets du littoral.

Remontées d'alerte des maires : RAS